

## CDAS du 15 mars 2012

### Fonctionnement du comité départemental de l'action sociale

Le premier CDAS depuis les élections professionnelles d'octobre 2011 s'est réuni le 15 mars 2012. Son fonctionnement a été modifié voici les principaux changements :

- Suppression de la parité (les organisations syndicales sont seules à voter).
- Le délégué départemental devient le secrétaire.
- Les représentants de l'administration ne sont plus convoqués mais invités à siéger.

### Budget 2012

Tout d'abord, l'administration nous annonce **la suppression du véhicule de fonction pour la délégation.** Monsieur le **Président du CDAS** indique que cette suppression résulte de la politique actuelle de diminution des coûts concernant les véhicules et de la politique du développement durable.

**FO DGFIP 49 dénonce cette situation de gestion de la pénurie.**

Monsieur le Président affirme que des solutions ont été cherchées en partenariat avec les services sociaux pour combler ce manque.

La solution retenue par l'administration est une option location lorsque les services sociaux en auront besoin.

**FO DGFIP 49 réaffirme son inquiétude face à ce problème et restera vigilant sur cette nouvelle organisation.**

Le budget 2012 alloué au département du Maine et Loire est de **43 000 euros**. (même montant que l'an passé)

### Répartition du budget

- Action Amitiés finances : 600 euros

- Actions médico-sociales : 1 300 euros

- une conférence à caractère sociale aura lieu le 23/04/2012 sur le thème d'Internet, conférence proposée par l'assistante sociale Mme Guilleux
- une conférence sur le thème de la concentration proposée par le Dr Autran (date à définir)
- une convention avec M Adam sera reconduite pour les consultations psychologiques.
- reconduction également des consultations juridiques.

- Actions retraités : 4100 euros

- Galette des rois
- séjour d'une semaine au Cap Ferret
- Découverte de Paris et notamment de l'assemblée Nationale.

La visite de l'assemblée nationale par les retraités nécessite le parrainage d'un élu.

**FO DGFIP 49 refuse qu'un élu parraine cette sortie** (problème déontologique) et propose de demander à Bercy une solution pour cette visite.

- Arbre de Noël : 25 000 euros

L'arbre de Noël aura lieu le samedi 15 décembre à 14H15 au Centre des Congrès d'Angers.

Le spectacle sera « Le monde des mille et une source ».

Il sera de nouveau proposé par Activ Production.

**FO DGFIP 49 s'appuie sur l'avis des agents concernant le spectacle de 2011** (faible qualité, préférence pour un spectacle avec un fil conducteur, trop court) et espère que le spectacle 2012 répondra à ces attentes.

- Actions famille-enfants : 12 000 euros

- week-end à l'île de Bréhat le 3 et 4 novembre 2012.
- visite du château de Chenonceau (date à déterminer)
- sortie au zoo de la Flèche (date à déterminer)

Pour les sorties " familles " et le séjour "retraités", depuis 2011 le montant de l'aide allouée est en fonction du quotient familial.

Après une année de recul, ce système fonctionne mal, en effet aucun retraité au quotient familial < 770 n'a participé au séjour d'une semaine et le taux de participation de cette catégorie de personnes pour les week-end famille est très faible.

**FO DGFIP 49 demande à ce que la participation du CDAS pour ces familles soit plus importante** afin de faire participer nos agents de plus faibles revenus à nos actions.

### Vœux 2012 à l'administration

FODGFIP demande une meilleure organisation du départ en colonie des enfants afin d'assurer leur sécurité et leur bien-être. Auparavant les départs via Paris se faisaient en train aujourd'hui c'est en car. Convoquer les enfants à 4h du matin sur l'aire de repos des "Porte d'Angers" est inadmissible.

**FO DGFIP 49 demande que le CDAS participe aux licences sportives et artistiques.**

Vos représentants au CDAS : Odile LAMBERT (titulaire) - Joël LEPICIER (suppléant)

### **ADHEREZ A FORCE OUVRIERE**

**Bulletin d'adhésion à retourner à Michel Gillard (ddfip Talot)**



Nom :

Prénom :

Grade :

Affectation :

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat FO DGFIP**

Fait à

le

(signature)

➔ **66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu**

Retrouvez toutes les informations sur notre site Internet :

- **<http://www.fo-dgfip-sd.fr/049/>**